



BIEN VOIR. BIEN ÊTRE.

ATOL SATISFAIT OU SATISFAIT : Jusqu'à 90 jours* pour échanger vos lunettes.

MENTIONS LEGALES

Nous échangeons gratuitement, pour votre satisfaction totale, votre monture et vos verres unifocaux dans un délai de 30 jours et vos verres progressifs dans un délai de 90 jours, après leur livraison chez votre opticien Atol, en cas d'inadaptation aux verres établie par prescription médicale ou en cas d'inconfort de votre monture. Cette garantie s'exerce par un simple échange à l'exclusion de tout remboursement, sous réserve de la réadaptation des verres sur une nouvelle monture ou d'une modification de l'ordonnance pour les verres ou d'une nouvelle ordonnance par votre ophtalmologiste. La monture ne sera pas reprise pour échange en cas de casse, rayure(s), perte ou tout autre dommage qui la rendrait impropre à la vente. Monture remplacée par un modèle de même prix ou prix inférieur (sans remboursement de la différence). En cas de choix d'une monture d'un prix supérieur la différence de prix est à la charge du client. Cette garantie s'exerce une seule fois par équipement, sous réserve que la nouvelle monture soit adaptée aux verres, uniquement dans le magasin Atol dans lequel la monture et les verres ont été achetés et sur les montures sélectionnées en magasin par votre opticien ATOL. L'échange de verres unifocaux contre des verres progressifs ou multifocaux est exclu de cette garantie.

Garantie hors lunettes LEXILENS® (monture seule ou monture + clip optique + 2 verres correcteurs) et équipement 100 % Santé. En cas d'inadaptation pour des verres progressifs répondants à l'offre 100% santé, la garantie s'exerce dans le cadre légal de la réglementation applicable à l'offre 100% santé. Garantie s'ajoutant aux garanties légales de conformité et de vices cachés. Dispositif médical CE. Demandez conseil à votre ophtalmologiste ou à votre opticien. Consultez la notice d'utilisation. Liste des fabricants, conditions et tarifs disponibles sur www.atol.fr et en magasin. Web.11.24.